

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA 25 FEV. 1960 le
B.P. 1.180 de

RUANDA-URUNDI GEBIED
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
SECTION MECANISATION
USUMBURA.

(*) N° 663/1602/776

Réf. n° : 583/STA/D.Z.

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Heures Supplémentaires



1229/FP5/02/DZ
7.3.1960

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre n°583/STA du 12 février 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes tenu d'accorder des congés compensatoires pour les heures de travail prestées en dehors des heures de Service.

Quand le véhicule est en inspection, par exemple, vous devez accorder un congé qui correspondra aux heures supplémentaires effectuées par le chauffeur - Dans les autres cas, les heures supplémentaires sont à payer.

Le Directeur du Service des Travaux
Publics du Ruanda-Urundi

p.o.

Le Chef de la Section Mécanisation

L'Ingénieur R. P. A. E. M.-

(*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en datum vermelden.

Kibungu, le 12 février 1960.-

N° 598 /STA/DZ.

OBJET:
Heures Supplémentaires

M
Monsieur le Chef du Service des Travaux
Publics du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A

Monsieur le Chef de Service,

Me référant à votre lettre n° 663/8336/2535 du 24 septembre 1958 du Chef d'Exploitation Mécanisation, j'ai l'honneur de vous demander s'il y a encore lieu de payer les heures supplémentaires des chauffeurs S.T.A. suivant l'instruction donnée dans la lettre précitée.

La circulaire n° 13/37 du 31 août 1959 relative à la rétribution des prestations supplémentaires du Gouverneur Général, prévoit que les prestations supplémentaires seront compensées par un repos pendant les heures normales de service.

Pour le cas de Kibungu les chauffeurs sont effectivement souvent inoccupés.

Je me demande également s'il y a lieu de payer les heures d'attente c'est-à-dire les heures qu'ils passent à l'intérieur du territoire soit la journée ou la nuit, également, les heures d'attente à l'occasion de l'inspection mensuelle au garage S.T.A. à Kigali. Jusqu'ici les chauffeurs ont toujours introduit des déclarations. Pour ces cas douteux que je vous sou mets à examiner et de bien vouloir me donner des instructions nettes à suivre.-

Pour l'Administrateur de Territoire
PETIT.J.

Le Comptable Territorial de Kibungu
DE ZUTTER.L.